

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### DÉCISION

numéro
MLDC_231027_115

portant sur

## AVENANT N°1 AU LOT N°4 PEINTURE DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CÉSAR VINAS AVEC LA SOCIÉTÉ SOCAMO

Le Maire de la commune de Lodève,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4,

**VU** la délibération n°MLCM\_200710\_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

**VU** la décision du Maire n°MLDC\_230517\_074 du 17 mai 2023 relative à l'attribution du lot n°4 peinture du marché de travaux relatif à la rénovation énergétique de l'école élémentaire César VINAS notifié le 14 juin 2023 à la société Socamo,

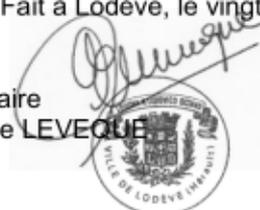
**CONSIDÉRANT** la nécessité d'effectuer des modifications au projet initial qui génèrent des plus et moins-values,

### DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : de conclure l'avenant n°1 au lot n°4 peinture du marché de travaux relatif à la rénovation énergétique de l'école élémentaire César VINAS avec la société Socamo afin d'effectuer des modifications au projet initial,
- **ARTICLE 2** : de préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans l'avenant n° 1, annexé à la présente décision,
- **ARTICLE 3** : de préciser que le montant de l'avenant s'élevant en moins-value à onze-mille-cinq-cent-soixante-et-onze euros Hors Taxes (11 571,00 € HT) soit treize-mille-huit-cent-quatre-vingt-cinq euros vingt centimes Toutes Taxes Comprises (13 885,20 € TTC), introduit un écart de moins trente-six virgule soixante-six pourcent (- 36,66 %) par rapport au montant initial du marché, le portant ainsi à dix-neuf-mille-neuf-cent-quatre-vingt-quinze euros cinquante centimes HT (19 995,50 € HT) soit vingt-trois-mille-neuf-cent-quatre-vingt-quatorze euros soixante centimes TTC (23 994,60 € TTC),
- **ARTICLE 4** : d'imputer la dépense correspondante au budget principal, chapitre 21, article 21312,
- **ARTICLE 5** : de dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes,

Fait à Lodève, le vingt sept octobre deux mille vingt-trois,

Le Maire  
Gaëlle LEVEQUE





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES  
**AVENANT N°1**

**EXE10**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

MAIRIE DE LODEVÉ  
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE  
34700 LODEVÉ  
REPRESENTÉE PAR MME GAELLE LEVEQUE, MAIRE DE LODEVÉ

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

SOCAMO SARL  
PA CHARLES MARTEL  
354 RUE GUSTAVE COURBET  
34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE  
SIRET 469.801.013.00050  
CODE APE 4333Z  
NUMERO TVA FR35469801013  
COURRIEL socamo.finitions@wanadoo.fr  
TELEPHONE 04.67.85.39.72

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CESAR VINAS – LOT 4  
CONTRAT N° 2023TVX017**

■ Date de la notification du marché public : 14/06/2023

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 14 mois

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 31 566,50 €
- Montant TTC : 37 879,80 €

## D - Objet de l'avenant.

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

*Il est nécessaire de modifier le montant du marché initial conformément à l'article R2194-2 du code de la commande publique, précisant que le marché peut être modifié lorsque, sous réserve de la limite fixée à l'article R. 2194-3 (lorsque le marché est conclu par un pouvoir adjudicateur, le montant de la modification prévue à l'article R.2194-2 ne peut être supérieur à 50 % du montant du marché initial), des travaux, fournitures ou services supplémentaires, quel que soit leur montant, sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial.*

*Suppression de la peinture sur bois suite au thermolaquage en usine des menuiseries.*

*Les modifications en plus et moins-values sont décrites dans le devis annexé à l'avenant n° 1.*

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
(Cocher la case correspondante.)

NON  OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : - 11 571,00 €
- Montant TTC : - 13 885,20 €
- % d'écart introduit par l'avenant : - 36,66 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 19 995,50 €
- Montant TTC : 23 994,60 €

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

A : ..... , le .....

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

## DEVIS

**N° d'enregistrement** : 0.155 ind1 / 23

**Date** : 07 avril 2023

**V/Référence** :

**N/Référence** : MF/BD – Michel FARGES

**Travaux du** : Lot 04 : Peinture

**A exécuter** : Travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire  
César Vinas  
8 rue Georges Fabre  
34700 LODEVE

**Pour le compte de la** : VILLE DE LODEVE  
Place de l'Hôtel de ville  
34700 LODEVE

**Sous la direction de la** : SAS Valérie GARNIER Architecture  
33 bis rue Saint Cléophas Bâtiment 1  
34070 MONTPELLIER

CARRELAGE

SOLS SOUPLES

PEINTURE

N°	LOT N° 04 - PEINTURE	U	Quantités établies par l'entreprise	PU	Montant H.T.
<b>01</b>	<b>PEINTURES EXTERIEURES</b>				
01.1	Peinture sur bois				
01.101	Peinture satinée	m²	798,00	<i>Poste supprimé</i>	
	<b>Total HT 01</b>				
<b>02</b>	<b>PEINTURES INTERIEURES</b>				
02.1	<b>Travaux préparatoires</b>				
02.101	Enduit de préparation sur maçonnerie		sans objet		
02.102	Préparation des supports plâtre	m²	122,00	3,50	427,00
02.103	Préparation des supports existants				
	a) Selon plans Architecte et tableaux de repérage des prestations	m²	797,00	3,50	2 789,50
	b) Quantité forfaitaire	m²	100,00	3,50	350,00
02.2	<b>Peinture sur murs, cloisons et plafonds</b>				
02.201	Peinture acrylique				
	a) Selon plans Architecte et tableaux de repérage des prestations	m²	919,00	11,00	10 109,00
	b) Quantité forfaitaire	m²	100,00	11,00	1 100,00
02.3	<b>Peinture sur ouvrages métalliques</b>				
02.301	Peinture sur serrurerie courante	m²	2,00	30,00	60,00
02.302	Peinture sur canalisations apparentes	ens	1,00	500,00	500,00
02.4	<b>Peinture sur bois et dérivés</b>				
02.401	Peinture satinée	m²	3,00	20,00	60,00
02.402	Peinture lasurée	m²	20,00	20,00	400,00
	<b>Total HT 02</b>				<b>15 795,50</b>
<b>03</b>	<b>OUVRAGES DIVERS</b>				
03.1	Nettoyage de réception	ens	1,00	4 200,00	4 200,00
	<b>Total HT 03</b>				<b>4 200,00</b>
				Montant HT LOT N°04	<b>19 995,50</b>
				TVA 20%	3 999,10
				Montant T.T.C LOT N°04	<b>23 994,60</b>

Nos prix sont établis HORS TAXES  
Valeur AVRIL 2023

A Villeneuve, le 07 avril 2023

